

Cegedim e-business présente sa nouvelle offre **GIS Payments** au Salon Solutions DEMAT' (6 au 8 octobre 2015 - stand E21)

Et participe à une conférence le 7 octobre à 10h30 : « 16 mois pour transformer en aubaine l'obligation de facturation électronique ! »

Paris, le 14 septembre 2015 – Cegedim, acteur majeur de la dématérialisation en Europe, annonce sa participation, en tant qu'exposant et conférencier, au Salon Solutions DEMAT' 2015 qui se tiendra du 6 au 8 octobre prochain à Paris Porte de Versailles.

Expert de la dématérialisation des échanges entre les entreprises, Cegedim e-business compte 100 000 clients connectés à sa plateforme **GIS (Global Information Services)** et traite 300 millions de documents électroniques par an.

La société présentera sur son stand (E21) une nouvelle offre, **GIS Payments**, qui facilite le paiement dématérialisé pour les entreprises de toutes tailles. Combinant les savoir-faire de Cegedim dans la facturation électronique et les paiements SEPA, cette offre permet au client de régler sa facture en ligne, directement depuis la plateforme **GIS e-invoicing**. Un moyen de paiement rapide, sécurisé, qui réduit les coûts d'encaissement du fournisseur, et simplifie le règlement des factures côté client.

Faire de l'objectif « zéro papier » une opportunité

Patrick Schuller, Directeur marketing et commercial GIS de Cegedim e-business, interviendra par ailleurs au cours de la [table ronde](#) intitulée « Octobre 2015 - janvier 2017 : 16 mois pour transformer en aubaine l'obligation de facturation électronique (amendement loi Macron) ! », le mercredi 7 octobre 2015 de 10h30 à 11h45.

Depuis 2013, la réglementation autorise la transmission électronique d'une simple image PDF de la facture issue du système du fournisseur, moyennant l'auditabilité du processus de facturation. De plus, l'Ordonnance du 26 juin 2014 impose aux fournisseurs de toutes les Administrations publiques d'émettre des factures dématérialisées, selon un échéancier qui s'étalera en fonction de la taille de l'entreprise du 1^{er} janvier 2017 au 1^{er} janvier 2020. Enfin, la loi Macron, adoptée définitivement au début de l'été 2015, prévoit dans son article 61bis, l'obligation pour les clients d'accepter les factures dématérialisées à partir de 2017.

« L'impulsion donnée par l'Etat pour la généralisation de la dématérialisation fiscale des factures est forte. L'enjeu pour nous, en tant qu'expert et leader de la dématérialisation, est de proposer aux acteurs de tous les secteurs, de la PME au grand Groupe, des solutions adaptées, à la fois fiables et simples d'utilisation, pour profiter des avantages de la dématérialisation, et ce, quel que soit le volume de factures », explique **Patrick Schuller, Directeur marketing et commercial GIS de Cegedim e-business.**

Pour plus d'informations sur le Salon Solutions DEMAT' : www.salons-solutions.com

*A propos de
Cegedim
e-business :*

Cegedim propose depuis 1992 une offre de dématérialisation globale pour tous les types de documents échangés entre les entreprises, dans tous les secteurs d'activités en Europe et dans le monde.

Cegedim e-business accompagne les entreprises pour dématérialiser tous leurs documents de gestion et automatiser leurs processus de la commande au règlement en passant par la facture. Pour ce faire, Cegedim e-business propose la plateforme GIS (Global Information Services), une offre unique reposant sur l'un des premiers réseaux européens d'échanges électroniques, qui compte 100 000 entreprises connectées à travers le monde et traite 300 millions de flux échangés par an.

Pour en savoir plus : www.cegedim-ebusiness.com

Contacts :

Isabelle COQUEREL-PASCULLI

Cegedim e-business
Marketing Opérationnel
Tél. : +33 (0)1 49 09 23 79
isabelle.coquerel@cegedim.com

Aude BALLEYDIER

Cegedim
Relations Presse
Tél. : +33 (0)1 49 09 68 81
aude.balleydier@cegedim.com

Guillaume DE CHAMISSO

Agence PRPA
Relations Presse
Tél. : +33 (0)1 77 35 60 99
guillaume.dechamisso@prpa.fr
